

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES DERNIERS MUETS

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs le remarquable article que notre ami M. de Monzie a fait paraître dans le numéro du 12 janvier 1907 de la Revue « Le Censeur ».

Il est possible qu'un magistrat soit victime d'une erreur judiciaire. Cette aventure paradoxale advint à M. Saint-Aubin, ancien procureur général, ancien directeur des affaires criminelles, qu'un coup de force ou de faiblesse gouvernementale a déporté comme président de Chambre à la Cour d'appel de Paris.

Tandis que M. Ferrette interpelle M. Guyot-Dessaigne sur la grâce du fraudeur Dayon et sur la disgrâce de M. Saint-Aubin, sur la cause et sur l'effet, il est encore temps de commenter ce procès singulier qui s'est instruit un peu partout, à la Chancellerie, dans la presse, au Parlement, sans que le magistrat incriminé ait été mis en demeure ou en mesure de s'expliquer et de se défendre.

M. Saint-Aubin est accusé d'avoir fait signer par M. Sarrien, sur la foi de renseignements inexacts ou incomplets, un décret qui réduisait la peine infligée à un sieur Dayon, fraudeur dangereux et riche. Cette accusation a été tout d'abord formulée par Le Matin, mais elle émanait évidemment de M. Sarrien ou plutôt de son chef de cabinet, M. Bourdon. Is fecit cui prodest, disait le vieux droit. En vertu de cet adage, l'informateur du Matin serait M. Bourdon, puisque celui-ci est devenu directeur des affaires criminelles à la place de M. Saint-Aubin. Peu importe d'ailleurs. Il suffit de savoir que M. Saint-Aubin avait, comme tous les fonctionnaires heureux, beaucoup d'ennemis et plusieurs jaloux ; ajoutez à cela que les magistrats, tenus par obligation professionnelle de se montrer justes envers les justiciables, se rattrapent parfois en se montrant d'une féroce injustice envers les autres justiciables, leurs collègues et leurs rivaux. Enfin il n'est pas rare en notre temps, de voir un ministre signifier à ses collaborateurs par l'entremise des journaux les griefs vrais ou mensongers qu'il prétend avoir contre eux.

Ces considérations expliquent, mais n'excusent pas la procédure suivie pour déplacer et déshonorer M. Saint-Aubin. Si une erreur a été commise la faute n'en est pas imputable à la presse ou au Parlement qui n'ont fait que traduire l'émotion publique à la révélation d'un scandale apocryphe. Le vrai coupable, c'est peut-être M. Saint-Aubin lui-même, qui accepta la consigne du silence et subit avec un héroïsme suranné l'iniquité d'une condamnation morale.

Pourtant, il lui était facile d'établir la vérité. Nous savons de façon certaine qu'il ne connaissait d'aucune manière le sieur Dayon et n'avait aucun motif de lui être secourable. Dayon avait été condamné par la Cour de Nîmes en même temps que trois autres fraudeurs. Les peines infligées étaient de quinze jours, un mois et trois mois. Trois condamnés sur quatre formèrent des recours en grâce. Le premier de ces recours qui fut examiné et rejeté était celui d'un sieur Descosses : c'est en faveur de cet individu que s'étaient produites certaines interventions politiques. Le recours du sieur Dayon vint ensuite ; sur le vu du dossier qui ne contenait point de renseignements défavorables, le garde des Sceaux, d'accord avec son directeur des affaires criminelles, proposa au Président de la République de commuer la peine du fraudeur. La requête des viticulteurs du Gard, dont on a fait état dans la presse et qui sollicitait du gouvernement une ferme répression de la fraude, n'était pas encore parvenue à la direction des affaires criminelles quand fut résolue la grâce de Dayon.

Quelques jours plus tard, le 12 juillet 1906, la loi d'amnistie était promulguée ; M. Sarrien, dans une circulaire aux procureurs généraux, étendait le bénéfice de cette loi aux fraudeurs de toutes catégories. Cette circulaire que la Cour de Cassation a depuis lors proclamée illégale, avait été rédigée et expédiée par M. Saint-Aubin sur les instructions formelles du garde des Sceaux.

Ainsi donc, le sieur Dayon a été gracié. Mais s'il n'avait pas été gracié, il eût été amnistié ; si remise partielle de sa peine ne lui avait été faite, remise totale lui en eût été légalement accordée.

Et voilà bien toute l'affaire, tout le scandale, tout le mystère. Il faudra sans doute trois journées parlementaires pour révéler clairement au pays ce que M. Saint-Aubin aurait pu lui apprendre plus clairement encore en trois minutes d'indignation.

Seulement, M. Saint-Aubin est magistrat. Les magistrats sont les derniers muets de la démocratie. Ah ! si on avait changé de garnison un officier, si on avait changé de département un inspecteur d'académie, il se serait trouvé tout aussitôt à la Chambre un interpellateur de droite et un d'extrême-gauche pour plaider avec une sincère véhémence la cause des victimes prétendues. On ne trouve plus dans toute l'administration française de condamnés par persuasion, si ce n'est parmi les magistrats. Ceux-là semblent croire que la justice n'est pas faite pour leur usage personnel. Ils craignent la publicité, comme si la publicité n'était pas la sauvegarde réelle de tous les droits méconnus, le recours commun de tous les citoyens contre les iniquités clandestines.

L'évolution démocratique libère successivement de tous les mutismes traditionnels tous les agents de la nation. Jadis, quand un fonctionnaire courbait le front devant « le fait du prince », sa résignation était saluée comme une vertu civique. Aujourd'hui la révolte est tenue pour légitime, quand la disgrâce est illégitime, elle n'est même plus un droit elle est un devoir.

Seuls, les magistrats se taisent encore et se résignent à l'occasion. Il y a bien le président Magnaud qui parle pour tous les magistrats de France, mais il ne semble pas qu'il parle en leur nom. D'ailleurs il est permis de dire, et sans irrévérence que les discours du Bon Juge ne sont pas nécessairement, ne sont pas généralement de bons discours.

M. Saint-Aubin s'est tu. Il a gardé le secret de son innocence comme il garde le secret des délibérations auxquelles il participe présentement. C'est l'institution judiciaire qui façonne les mœurs judiciaires. Jugements élaborés en secret, démarches accomplies avec discrétion, les obligations et les ambitions des magistrats se règlent sur une même crainte de la publicité.

De leurs doléances et de leurs aspirations collectives, le public qui veut tout savoir, ne sait rien. Ils vivent dans le huis clos de leur profession, isolés de la vie, isolés les uns des autres, craintifs et défilants. Et parce qu'on les ignore, ils deviennent impopulaires et suspects ; parce qu'ils semblent se dérober par calcul à la curiosité ambiante, ils sont des victimes promises à la calomnie et au scandale. Qu'ils parlent donc ces derniers muets ! Qu'ils parlent avec le consentement des lois pour dire leurs motifs et prendre leur responsabilité personnelle dans toutes décisions judiciaires ! Qu'ils parlent encore dans leur propre intérêt, pour défendre leurs propres droits, pour démontrer qu'ils sont restés des hommes en devenant des juges !

DE MONZIE.

**MOTS DE LA FIN**

Dans le commerce :  
— Moi, voyez-vous, je ne ferai jamais une affaire avec un sourd-muet.  
— Et pourquoi cela ?  
— Dame des gens qui n'ont pas de quoi répondre...

## Chambre des Députés

Séance du 15 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Lasies interpelle sur les procédés employés par l'administration pour la reprise des biens de l'église.

Quand on aura fait la dévolution des biens aux caisses communales, dit l'orateur, les retraites seront payées, mais les secours ? Quelles garanties aura-t-on contre l'arbitraire des bureaux de bienfaisance communaux ?

Il y a là une propriété privée à laquelle on n'a pas le droit de toucher, sinon c'est le commencement de l'expropriation.

M. l'abbé Lemire demande que, conformément aux traditions de délicatesse de la France, le ministre laisse les biens des caisses diocésaines à ceux qui en sont les véritables usufructifs. Il a confiance en lui pour accomplir cette œuvre.

M. Briand, ministre de l'instruction publique. Le gouvernement et ses agents ont exécuté la loi avec l'esprit de large tolérance qu'on avait promis.

S'il y avait eu de la part de quelques-uns les excès de zèle dont a parlé M. Lasies, le pays aurait protesté énergiquement, car il ne souffre pas l'injustice.

Le ministre rappelle qu'il a conseillé aux catholiques de se préoccuper de la situation des séminaires et de se conformer à la loi, s'ils voulaient continuer à subsister dans les conditions légales. Ces conseils n'ont pas été entendus ; on a refusé systématiquement d'accomplir les formalités prescrites et le gouvernement a dû exécuter la loi.

Il a fait avec tous les ménagements possibles. Le ministre rend hommage à la loyauté et aux sentiments élevés qui inspirent le langage de M. Lemire.

Ce n'est pas le gouvernement qui est dans la situation que M. Lemire déplore. On ne peut rejeter sur lui l'odieuse d'une mesure qui aurait pour effet d'enlever le pain aux vieux prêtres.

La République n'a pas voulu qu'après la Séparation les prêtres fussent réduits à la misère ; elle leur a accordé des pensions, ce qu'on n'avait pas fait jusqu'ici.

Ces pensions subsistent ainsi que les allocations et il faut se féliciter de ce que le pape ne s'est pas opposé à cette partie de la loi de séparation.

Quant aux caisses diocésaines, c'est une question d'espèce. Il y aura lieu d'examiner, un à un, les cas qui peuvent se présenter.

On a voulu mettre des prêtres vieux et infirmes dans la situation cruelle où ils sont. Qu'ils jugent eux-mêmes où est la responsabilité.

M. l'abbé Lemire dépose une proposition tendant à permettre aux caisses diocésaines de se transformer en sociétés de secours mutuels.

M. Lasies qui avait proposé un ordre du jour se rallie à cette proposition, qui est renvoyée à la commission d'administration et des cultes.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 15 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat vote sans discussion, un projet de loi autorisant le gouvernement général de l'Afrique occidentale à contracter un emprunt de cent millions pour exécuter divers travaux d'intérêt général.

Le Sénat revient ensuite au budget de 1907.

M. Leydet se fait l'écho des doléances du commerce et de l'agriculture au sujet du fonctionnement des colis postaux. Un projet de loi vient d'être déposé. Que le gouvernement en hâte le vote.

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat, répond que le rapporteur de ce projet vient d'être désigné par la commission de la Chambre et qu'il va se mettre en relations avec lui.

M. Gourju signale les déficiences de notre régime d'abonnement téléphonique.

M. Simyan répond que, pour arriver à la réduction de l'abonnement téléphonique il faut augmenter le matériel existant. Dès que le Parlement aura voté les crédits nécessaires, il abaissera les tarifs.

MM. Le Provost de Launay, de Cerverville, Flayssières, de la Ville-Moysan et Audifred signalent à tour de rôle, les améliorations qu'ils désiraient voir apporter dans le service des postes.

M. Symian répond à chacun des orateurs qu'il examinera leurs propositions avec le plus vif désir d'y donner satisfaction.

Les divers articles du budget des postes et télégraphes sont adoptés.

Sur le budget des affaires étrangères, M. Charles Dupuy, rapporteur, demande au ministre de faire hâter la construction des hôtels destinés à loger les ambassades de France à Vienne et à Washington.

Il signale ensuite un abus qui permet à un grand nombre de fonctionnaires, peu désireux d'aller servir à l'étranger, de faire des séjours prolongés à Paris, en se contentant de recevoir un traitement diminué presque fictif.

M. Charles Dupuy dit qu'il est inadmissible que certains emplois soient en fait réservés à des privilégiés de la fortune qui mesurent leurs efforts et qui barrent le chemin à des fonctionnaires plus agissants.

D'autre part, M. Charles Dupuy appelle l'attention du gouvernement sur les attachés commerciaux qui doivent être des chercheurs de débouchés et qui sont, actuellement, en nombre insuffisant.

Au point de vue politique, le rapporteur se félicite des conventions passées avec les puissances étrangères sur les questions de l'Éthiopie et du Maroc.

Il souhaite que les autres questions soient soumises à l'arbitrage du Tribunal de la Haye.

D'une courte intervention de M. d'Estournelles de Constant sur la nécessité de préparer l'opinion aux idées de l'arbitrage, le Sénat adopte les articles 1 à 20 du budget des affaires étrangères. Sur le chapitre relatif aux œuvres d'Orient, M. d'Aunay rappelle que la Chambre a décidé que des subventions seraient accordées aux établissements d'enseignement laïque.

Il voudrait que le détail de ces subventions fût communiqué au Sénat, car il craint que, par suite de lacunes ou d'omissions, l'enseignement laïque ne soit moins favorisé que l'enseignement congréganiste.

M. de Lamarzelle rappelle que Gambetta et Paul Bert, malgré leur anticléricalisme, ont toujours favorisé les établissements congréganistes en Orient.

Aujourd'hui ce que l'on cherche, c'est la suppression des écoles françaises.

L'orateur estime que cette politique nuira à notre influence, car les enfants n'iront pas à l'école laïque ; on préférera les envoyer dans les écoles catholiques étrangères.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, déclare d'abord qu'il donnera satisfaction à M. d'Aunay. Le gouvernement est bien décidé à ne plus donner aux écoles congréganistes d'Orient des subsides qui pourraient se retourner contre nous.

La France doit représenter, dans ces pays, l'émancipation des esprits et les idées modernes.

Les divers articles du budget des affaires étrangères sont adoptés ainsi que celui des beaux-arts.

Et la séance est levée.

Séance du 16 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat reprenant l'examen du budget de 1907, aborde la discussion du budget de la justice.

M. Bérenger profite de l'occasion que lui offre la discussion de ce budget, pour signaler les périls d'un abus qui va se généralisant et compromet de plus en plus la bonne administration de la justice répressive.

Il s'agit des indiscrétions commises, chaque jour, par la voie de la presse, à propos des instructions ouvertes pour crimes ou délits.

Ces pratiques sont blâmables. M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux

répond qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour arrêter les indiscrétions. Il vient, en effet, de requérir des poursuites contre deux journaux de Paris qui publient, contrairement à la loi, les pièces d'une procédure judiciaire.

Quant aux indiscrétions qui se commettent au cours des instructions ouvertes le ministre de la justice saurait à qui s'en prendre si l'instruction était strictement secrète ; mais elle ne l'est pas.

M. Ponthier de Chamaillard, ayant fait allusion au cas de Mlle Dallemagne arrêtée pour avoir tiré un coup de revolver sur un ancien ministre, M. Guyot-Dessaigne dit que c'est la quatrième fois que cette personne croit devoir gratifier d'un coup de feu les personnes avec qui elle a été en relation.

Une expertise médicale vient d'être ordonnée.

Un échange d'observations a lieu entre MM. Gaudin de Villaine, Denoix, Ponthier, de Chamaillard, de Trévencen, Antoine Perrier et le garde des sceaux, au sujet de la liquidation des biens ecclésiastiques.

Au premier, M. Guyot-Dessaigne répond que la liquidation comporte naturellement des délais et des lenteurs inévitables et aux autres, que si le liquidateur n'a pas encore réalisé les biens, il est bien difficile de payer.

M. Flaisières demande une diminution de 27.000 francs sur le chapitre des frais de justice en France. Ces 27.000 francs représentent les frais affectés aux exécutions capitales.

Le ministre repousse l'amendement qui est rejeté.

Tous les chapitres du budget de la justice sont adoptés ainsi que le budget de l'imprimerie nationale.

On passe au budget de l'agriculture. M. Rey félicite le ministre de sa sollicitude pour les sociétés d'assurances mutuelles agricoles aujourd'hui au nombre de 7.000 avec un capital assuré de 750 millions.

M. Rey exprime cependant quelques craintes sur l'insécurité des petites sociétés avec l'organisation actuelle.

M. Ruau, ministre de l'agriculture, s'efforce de le rassurer. Le ministre est entré dans la voie d'encourager les petites associations aussi bien que les grandes.

Une commission est chargée d'examiner les diverses solutions.

M. Méline appelle ensuite l'attention du Sénat sur l'épidémie de fièvre aphteuse qui sévit actuellement dans 50 départements ; il demande au ministre d'obliger la ville de Paris de faire en ce qui concerne les épidémies, aussi bien que beaucoup de petites capitales et même que beaucoup de villes de province.

Le ministre dit qu'il ne peut faire fermer le marché de la Villette, mais qu'il espère que le conseil municipal de Paris, fera le nécessaire pour séparer l'abattoir du marché.

Les chapitres 1 à 40 sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

## EN RUSSIE

Arrestation d'un faux officier

A la gare de Tsarskoïe Selo, des agents de la sûreté ont arrêté un jeune officier d'état-major, très élégant, auquel on a soigneusement mis les menottes, à la stupefaction du public ; puis il a été conduit au bureau de gendarmerie de la gare. On trouva dans ses poches trois revolvers et cinquante cartouches, ainsi qu'un poignard dont le bout était empoisonné. L'officier avait le costume d'un lieutenant-colonel d'état-major ; en réalité, c'est un révolutionnaire arrivant de Suisse pour commettre un meurtre. Il était filé depuis son arrivée à Pétersbourg.

La campagne électorale

Les nouvelles reçues de province par le comité socialiste lui annoncent des succès lors des prochaines élections à la Douma. Les chefs du parti dans le sud-ouest et le sud de l'empire, particulièrement à Kiev, en Volhynie, à Tchernigow, à Kherson et à Ekata-

rinow, se déclarent certains du succès. Dans d'autres régions populaires, par exemple à Grodno et Kovno, ils croient qu'il leur sera possible de faire bloc avec les radicaux progressistes. En ce qui concerne Minks, Riazan, Poltava, la Bessarabie et quelques parties de la Pologne, qui réservent leur opinion, à Saratoff, Nijn-Novgorod et quelques autres provinces de la Volga, ils consentent à s'unir aux constitutionnels démocrates.

L'agitation terroriste

Le 14, la police reçut l'ordre de procéder à une perquisition dans une maison occupée par de riches locataires. Les agents furent accueillis à coups de revolver. Touché au front, l'un d'eux est mort sur le coup ; un autre a été blessé, un inspecteur du district a été tué, l'assistant de l'intendent général de la police a été blessé.

Les autorités apprennent que les révolutionnaires ont récemment modifié leur organisation, qui a été décentralisée. Autrefois, du comité central partaient les ordres, communiqués ensuite aux diverses sections et aux simples membres ; les tentatives d'assassinat ne pouvaient être faites sans un ordre exprès parti des quartiers généraux. A présent le Comité central est mis au rang des sections composées de dix, six et même trois membres. Son autorité est plus grande que la leur, mais il ne donne plus d'ordres avec la certitude d'être obéi.

## Les Grands Ducs

Le grand duc Wladimir a visité, l'autre jour, la Morgue. Au retour, il faisait part de son désenchantement à l'un de nos caricaturistes les plus cruels :

— Figurez-vous, Monsieur, qu'il n'y avait que huit cadavres !  
Le fait est que huit cadavres pour un grand duc, c'est un piètre « tableau ».

Il avait assisté, la veille, à la Renaissance, à la première du Voleur. Savez-vous combien il avait payé son fauteuil, un simple fauteuil d'orchestre ?

Cinq cents francs !  
Après tout ce n'est qu'un peu de notre argent qui rentre en France.

En gare de Cannes, ces jours derniers. Un grand duc va prendre le train. M. Arago l'accompagne. M. Arago est le député de l'endroit. M. Arago accompagne toujours les grands ducs, les princes, les souverains. On cause. M. Arago se tient courbé, attentif, déferent, officiel.

Un coup de sifflet !  
— Ah ! fait le grand duc en tendant la main à M. Arago, si nous avions une Douma composée de républicains comme vous, nous serions tranquilles allez !

## Le Mikado

C'était le mois dernier les fêtes de l'anniversaire du Mikado, l'Empereur du Japon Mutsuhito. A cette occasion toute la presse nipponne a célébré les mérites du mikado. Et Mutsuhito a déjà de son vivant sa légende, au moins aussi vieille que notre Henri IV. Ce dont on parle surtout, c'est de sa grande activité.

Il est l'homme le plus utilement occupé de son empire. Le soir, quand tout le monde est couché — on va se reposer tôt dans le pays des chrysanthèmes — le mikado sort tranquillement du palais et, les mains dans les poches, le cigare aux lèvres, il fait sa promenade, autant par vigilance que par hygiène, car il veut se convaincre par lui-même que le calme règne dans la ville. Il est d'ailleurs très populaire.

Un jour il assistait dans l'école des nobles aux exercices de jiu-jitsu. Un grand gaillard solidement mus-

clése mesurait avec le prince héritier. Ce dernier ne tarda pas à avoir le dessous et son vainqueur lui fit toucher les deux épaules. On craignait que le mikado ne donnât un signe de désapprobation. Point, il tendit la main au champion qui avait battu le prince Yoshihito et lui dit : — Vous êtes un rude lutteur, continuez à vous exercer. Mon fils aura un jour besoin d'hommes bâtis comme vous.

### Les Sosies Ministériels

Les journaux ont raconté, pour faire pendant à l'étonnante histoire du faux capitaine allemand de Kœpnick, la métamorphose amusante d'un rastaquouère vulgaire qui se révéla à Perpignan comme vice-consul de Tarragonne et neveu de Clemenceau. Savez-vous que chacun de nos Ministres a par le monde un sosie qui pourrait arguer de sa ressemblance avec nos maîtres du jour et... ne songent pas du tout à en abuser ? M. Viviani a le sien dans le Jura et certain jour où il allait visiter un sien ami qui habite le château de la S..., il fut fort étonné d'apprendre dans une petite gare de la ligne de Mouchard-Bourg qu'on l'avait déjà vu une semaine auparavant. C'était un simple professeur qui possédait la stature et le faciès de l'actuel ministre du travail. Le sosie de M. Pichon est aux Beaux-Arts, rue de Valenciennes, celui de M. Clemenceau est un de nos grands éleveurs de Normandie, celui de M. Briand est journaliste en province, celui de M. Caillaux est un ancien bookmaker, celui de M. Fallières se promène fréquemment au Luxembourg et obtient de respectueuses salutes. Le petit jeu peut être continué. Il n'est pas jusqu'aux morts illustres qui ne revivent que par la fantaisie de la nature. Le regretté Carnot a un sosie qui est fabricant de pipes à St-Claude. Il est même arrivé à l'honorable industriel un quiproquo piquant à ce propos. Un jour qu'il voyageait en Italie pour ses affaires, il fut reconnu positivement, devint l'objet d'ovations gigantesques. Il fallut l'intervention de la police pour le délivrer de ses bruyants admirateurs.

### Les Curiosités gastronomiques

Un Anglais a entrepris de prouver que le déjeuner avec des vers frits, dîner avec des mille-pattes rôtis et souper avec des araignées confites est un excellent régime. L'astronome Lalande était, comme on le sait, très friand d'araignées. Il en avait toujours une provision dans une charmante tabatière, et il les savourait avec délices en guise de pastilles. Certaines races d'Afrique ne toucheraient pas à la chair du lièvre ; en revanche, elles aiment les plats de fourmis. Il est étonnant, après toutes les étrangetés dévorées à Paris pendant la guerre de 1870-1871, que certaines chairs soient encore rejetées de l'alimentation. Un pâté de souris vaut un pâté de grenouilles et le rat frotté est préférable au lapin. Le chat n'a jamais cessé de faire, paré d'un faux nom, les délices des gargotes. Quelle différence encore entre une tranche de serpent et une tranche d'anguille ? Aucun, sinon que le serpent est plus délicat. Les insulaires de l'archipel d'Andaman (golfe de Bengale) vivent de rats, de serpents et de lézards, qu'ils accommodent finement d'une sauce aux mollusques. Au bord du Missouri et du Mississippi, le chien est une nourriture de choix, et à Emerald, le singe rôti paraît sur la table des plus riches. Tout le monde connaît la vogue des nids d'hirondelles ; ceux de Java sont les plus estimés ; mais ce que l'on sait moins, c'est que les Chinois confectionnent avec du chien, du chat, du rat, du serpent et des pattes d'ours, des mets à rendre jaloux nos plus illustres Vatel. Les habitants de nos côtes se laisseraient mourir de faim avant de songer à tirer profit des mouettes, et en Australie une monnaie grasse est un plat recherché. Qui songe, même parmi les plus affamés, à la chair du corbeau ? — Et cependant, coupée menue et bouillie pendant quelques heures, elle forme le plus exquis des potages. Nous écarsons nos chenilles, et, dans les Indes Occidentales, une belle chenille, cueillie sur un palmier, est un friand morceau. Les Cochinchinois préfèrent les œufs pourris aux œufs frais. Cela nous fait lever le cœur ; mais leur cœur se soulève de la même façon à l'excécrable odeur des images de différentes formes que nous goûtons si fort au dessert. Nous traitons de sauvages les parias de l'Indoustan parce qu'ils mangent les vautours et les milans avan-

chés, et c'est faire preuve d'un goût raffiné de que se régaler d'un faisau ou commencent à grouiller les vers. Laissons aux gastronomes le soin d'apprécier ces considérations et d'en tirer profit, mais il n'est pas plus répugnant de manger une cigale qu'une sauterelle, et une sauterelle qu'une crevette. La sauterelle est, du reste, fort estimée en Orient : l'Arabie, la Syrie, l'Egypte, en font un trafic considérable.

### INFORMATIONS

**L'Assemblée des évêques**  
La troisième assemblée des évêques s'est ouverte mardi à 10 h. 30, au château de la Muette.

Les évêques étaient reçus au parterre du château par M. le comte et Mme la comtesse de Franqueville. Le premier arrivé a été M. Gibier, évêque de Versailles, suivi à quelques minutes d'intervalle par M. Renou, archevêque de Tours.

Sur la chaussée de la Muette une centaine de personnes assistaient à l'arrivée des prélats et s'inclinaient sur leur passage.

Avant de commencer leurs travaux, les évêques se sont rendus dans la chapelle et ont récité le *Veni Creator*. Déduction faite des absents, les assistants sont au nombre de 80. En dehors des évêques consacrés et des co-adjuteurs, M. Dechelette, qui n'est qu'auxiliaire de l'archevêque de Lyon, a été autorisé par faveur spéciale, à assister M. Coullié qui est souffrant.

Après le *Veni Creator*, les prélats ont passé dans la salle des séances où, sous la présidence du cardinal Lecot, assisté de MM. Gouraud, évêque de Vannes, et Dadoile, évêque de Dijon, ce dernier, revenu hier soir de Rome, ils ont commencé leurs travaux.

Après quelques mots du président ils se sont répartis en quatre commissions dont voici les attributions : 1<sup>re</sup> organisation du culte ; 2<sup>e</sup> de l'enseignement ; 3<sup>e</sup> organisation des séminaires ; les séminaristes au régime ; 4<sup>e</sup> questions diverses (logement du clergé, revendications des fondations pieuses, chants dans les églises, etc.)

Les évêques, à raison de 20 membres par Commission, ont aussitôt commencé l'examen des questions qu'ils ont à résoudre. Ils ont pris connaissance des rapports assez nombreux envoyés à l'assemblée.

Les matinées seront consacrées aux séances des Commissions et les après-midi aux séances plénières.

La première séance plénière de cet après-midi sera présidée par M. Richard, si toutefois, son état de santé lui permet de se déplacer. C'est vraisemblablement à cette séance que M. Dadoile communiquera à ses collègues les instructions qu'il rapporte de Rome. On assure, à ce propos, dans les milieux religieux, que l'évêque de Dijon ne s'est pas rendu à Rome *proprio motu*, mais bien sur l'indication de Pie X.

La séance de l'après-midi a été présidée par le cardinal Richard.

**La Filiation**  
M. Raoul Férét, député de la Vienne, vient d'adresser une lettre au ministre de la guerre lui demandant de prescrire qu'à l'avenir l'état signalétique et des services ne mentionnera plus la filiation soit naturelle, soit légitime des militaires, et se bornera, comme les extraits visés dans le nouvel article 37 du Code civil, à reproduire les seules énonciations contenues dans ces extraits.

**Le Groupe Viticole**  
Le groupe viticole s'est réuni sous la présidence de M. Du Périer de Larsan. Après un long échange d'observations entre MM. Delabatru, Cazeaux-Cazalet, Augé, Traignier, Sénac, Bartissin, Honoré Leygue, Milliaux, Péresse Camuset, Chestenet, Roy, Pozzi, Bonnevaï, De la Trémouille, Brasseur, Laurent, Louis Martin, etc., il a été décidé de réunir en une proposition de loi les articles concernant la réglementation de la chaptalisation, l'interdiction de la fabrication du vin de sucre, le contrôle des entrées et sorties des sucres, la déclaration de récolte, la détaxe des alcools de fruits, les comptes distincts des alcools. Cette proposition de loi sera signée par tous les membres du groupe viticole et déposée à bref délai sur le bureau de la Chambre.

**L'éclipse du soleil**  
L'éclipse complète de soleil a été observée le 14 au matin, à 6 h. 40, à Essentuki. Le soleil est resté plus d'une heure obscurci.

A Sarmacande, l'éclipse du soleil a commencé un peu après 9 heures, et l'ombre s'est peu à peu accentuée jusqu'à 9 heures 53. Il y a eu alors éclipse totale d'une durée de deux minutes.

L'ombre et la pénombre ont commencé à disparaître peu à peu, et le soleil brillait de tout son éclat un peu après 10 heures. La neige tombait pendant les observations.

**L'Empereur du Sahara**  
Personne encore n'a oublié les aventures abracadabrantes de S. M. l'empereur du Sahara, alias Jacques Lebauty, et de sa cour. En tout cas, l'écho en a retenti mardi une fois de plus à la barre de la première chambre du tribunal de la Seine, où un dignitaire, désabusé de l'empereur, M. G. Hidoux, réclame le paiement de 7.680 francs pour solde de comptes et appointements arriérés, et 2.000 francs d'indemnité pour brusque congédiement.

Entré au service de M. Jacques Lebauty en avril 1903, M. Hidoux fut bientôt promu officier d'ordonnance de S. M. l'empereur et créé comte de Chigny. Sous cette double qualité, il prit part à toutes les aventures survenues à bord du yacht la *Frasquita* et suivit son souverain à las Palmas et à Troja, la capitale du nouvel empire saharien.

Au dossier de M. Hidoux, se trouve le journal du bord de la *Frasquita*, ainsi que toutes les notes et lettres écrites par l'officier d'ordonnance au cours de ses déplacements avec M. Lebauty : à Las Palmas, sur la côte saharienne, en Espagne, en Hollande, en Belgique. Ces documents qu'a lus M. Ch. Philippe, avocat de M. Hidoux, sont pour ainsi dire les chapitres du roman comique de M. Jacques Lebauty.

M. Philippe a indiqué que, peut-être, M. J. Lebauty était-il mort ; car, depuis trois ans, on est sans nouvelles de lui.

M. Dreyfus, au nom de M. J. Lebauty, qui serait en Floride, a offert à M. Hidoux la somme de 600 fr. déjà acceptée par lui dans une lettre.

A huitaine le jugement. Ajoutons que M. Hidoux fait actuellement son service militaire à Courbevoie.

**Mœurs Américaines**

En 1903, un jury américain hostile au peuple devait être gardé par deux cents soldats en armes, mais néanmoins n'osaient rendre de verdict. Aujourd'hui une Cour d'appel, celle de Kentucky, est obligée, de prendre une mesure sans précédent dans les annales judiciaires ; déplacer un juge en raison de l'attitude menaçante du public dans un procès criminel.

Les différents groupes de la population de Kentucky sont divisés par des haines séculaires qui, dans certaines occasions, éclatent avec une violence incroyable. Pendant le procès de Breathitt, un grand nombre de policemen gardaient la salle d'audience, mais, en dépit des précautions prises, une bande d'individus a envahi la salle, menaçant de tuer les jurés, les juges et les avocats.

Le juge a été déplacé pour avoir, sous ce prétexte, renvoyé le procès jusqu'à ce que les troupes fédérales soient arrivées sur les lieux ; mais probablement les troupes seront également impuissantes à assurer à la justice son libre cours.

**Loterie des Enfants tuberculeux**  
Le numéro 7.530 gagne 500.000 fr. Les numéros 7.673-041 et 5.002.918 gagnent chacun 100.000 fr.

Le numéro 5.273 173 gagne 50.000 fr. Le numéro 7.526.580 gagne 20.000 fr. Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 2.110.335, 10.330.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 7.309.423 7.854.576 4.666.231 1.431.270. Les vingt-un numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. : 613.760 3.997.188 7.958.117 7.380.295 388.369 5.411.831 7.153.165 705.334 6.069.384 738.456 748.940 6.463.583 3.850.736 6.762.013 5.718.094 6.595.399 2.894.006 286.208 2.867.992 5.023.414 3.828.676. Quarante numéros gagnent chacun 500 fr. 1040 numéros gagnent 100 fr.

**Tirage d'obligations**  
Ville de Paris 1869  
Le numéro 601.714 gagne 100.000 fr. Les quatre suivants gagnent 10.000 francs : 747.775 227.995 230.378 120.491. Les dix suivants, chacun 1.000 fr. : 283.794 307.592 678.459 416.727 674.859 708.516 88.599 742.153 141.026 570.188.

**Petites Nouvelles**

Un des plus anciens clochers de Rome, celui de l'église St-Michel, près du Vatican, vient de s'écrouler.

A la suite d'un léger tremblement de terre, la ville de Bâle a été plongée dans l'obscurité. L'éclairage au gaz a subitement cessé dans toute la ville.

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, vient de constituer une commission chargée de rechercher les améliorations à apporter aux relations des réseaux français avec les chemins de fer de l'Europe centrale et du nord de l'Italie.

M. Viviani a décidé que le recrutement des fonctionnaires du ministère du travail ne se fera plus que par voie de concours, ouvert aux candidats munis de diplômes de l'enseignement primaire, aussi bien qu'à ceux qui sont pourvus de diplômes de l'enseignement secondaire.

M. Henri Chéron, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, a présidé lundi soir le banquet des officiers d'administration.

Le comité exécutif de la Navy League de Londres a voté une protestation contre le projet de tunnel sous la Manche.

### CHRONIQUE LOCALE

#### La Question du Gaz est Résolue

Tout va bien qui finit bien. La municipalité de Cahors et la Compagnie du gaz sont parvenues à s'entendre, et après discussions, contestations, et n'en plus finir, à trouver une combinaison qui tout en conciliant les parties, donne satisfaction à toutes les deux.

Nos lecteurs connaissent la question de l'éclairage, car il y a de longues années que cette question est agitée, et chacun à sa série, interminables de polémiques qui se sont élevées à ce sujet.

Eh bien, tout est arrangé : grâce à la patience, à la ténacité de notre municipalité, la ville de Cahors va profiter très prochainement de bénéfices importants.

Le prix du gaz qui était de 0 fr. 30 le mètre cube est réduit à 0 fr. 20 ; le monopole de l'éclairage électrique cessera pour la Compagnie du gaz en 1920.

C'est-à-dire qu'à cette époque la Compagnie du gaz qui aura installé l'électricité, ne pourra pas empêcher d'autres industriels d'installer une usine électrique dans un quartier quelconque de la ville.

En outre, le prix du gaz pour la ville est abaissé à 0,18 centimes le mètre cube, et le prix uniforme de 56 francs payé jusqu'à ce jour par la municipalité à la Compagnie par bec de gaz dans la ville, ne sera plus que de 44 francs.

C'est donc une économie de 12 fr. réalisée sur l'ancien traité et de 6 fr. sur le traité voté par l'ancienne municipalité.

La ville réalise du fait de ces diminutions un bénéfice annuel de 2.500 francs environ.

C'est plus que jolî si l'on considère en outre les avantages que commerçants et particuliers vont retirer de la nouvelle convention.

Il y avait assez longtemps que l'on discutait sur cette question pour qu'enfin une solution intervienne.

C'est pourquoi la municipalité a droit à bien des éloges, à bien des remerciements pour avoir avec tant de zèle et d'intelligence soutenu les intérêts de la ville et obtenu de si réels avantages.

Ainsi est terminée avant l'heure, à la satisfaction de tous, commerçants, particuliers une lutte dont l'issue pouvait être douteuse.

Félicitons donc une fois de plus la municipalité qui a agi avec énergie et la Compagnie qui a su venir à composition.

LOUIS BONNET.

#### CONSEIL DE PRÉFECTURE

Par décret du Président de la République en date du 14 janvier, M. Desprats, Conseiller de Préfecture, est désigné pour remplir pendant l'année 1907, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du Lot.

#### Conseil municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira en séance publique le lundi 21 janvier à 8 heures, précises du soir.

#### Ordre du jour

Demandes de soutiens de famille : Grelot, Bouseasse, Bonnet, Vialard, Tulet, Lacombe, Guiral.  
Demande de l'Administration des Postes relative aux levées des boîtes.  
Nomination d'un administrateur au Bureau de Bienfaisance.  
Résiliation de M. Benech, fermier des droits de place.  
Rapports des Commissions.

#### Union Artistique et Littéraire

Nous sommes heureux d'annoncer qu'à la soirée organisée par l'Orphéon de Cahors en l'honneur des membres patrons, la Société l'Union artistique et littéraire, prêtera son concours.

Cette soirée aura lieu dans le courant du mois de février.

#### Compatriote

Notre compatriote M. Georges Pidoux chef de district intérimaire à la Compagnie d'Orléans est nommé chef de district en résidence à Toulouse et détaché au bureau de l'ingénieur. Félicitations.

#### Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture du Lot se réunira le 21 janvier à 2 heures du soir et statuera sur les affaires suivantes :

Le sieur Camprois Pierre, de Puybrun, contre l'administration des contributions directes. — Patentes. Demande en dégrèvement.

Le sieur Mariol Etienne, de Puybrun contre l'administration des contributions directes. — Mobilière. Demande en dégrèvement.

Le sieur Andrieu Joseph, de Praysac, contre l'administration des contributions directes. — Prestations. Demande en dégrèvement.

Le sieur Grané Pierre, de Cassagnes, contre l'administration des contributions directes. — Prestations. Demande en dégrèvement.

Le sieur Conquet Elie, de Sauc contre l'administration des contributions directes. — Vélocepedes. Demande en dégrèvement.

Le sieur Vialard, d'Uzech, contre l'Etat (chemin de fer) et la Compagnie d'Orléans. Ligne de Montauban à Brive. Demande en indemnité pour dommages.

Le service de la navigation du Lot, contre le sieur Galtié J.-P. à Cénévères. — Délits de grande voirie. Procès-verbaux.

#### Fouilles vaines

Malgré les recherches faites tous les jours dans la rivière du Lot, le corps de la malheureuse femme qui se noya dans la soirée du 7 janvier n'a pas été retrouvé.

Mais on est certain aujourd'hui que la victime du triste accident est la femme Picques, demeurant avenue de l'Abattoir.

Les recherches continuent.

#### Démographie

Voici le mouvement de la population qui s'est produit durant le mois de décembre 1906 dans la ville de Cahors.

Naissances : 12 dont 8 garçons et 4 filles.  
Mariages : 4  
Divorces : néant.  
Décès : 27 dont 15 du sexe masculin et 12 du sexe féminin.  
Mort-né : 1  
Les décès s'établissent de la façon suivante :  
De 1 jour à 10 ans : 2 ; de 10 ans à 20 ans : 1 ; de 20 à 30 ans : 2 ; de 30 à 40 ans : 1 ; de 40 à 50 ans : 4 ; de 50 à 60 ans : 4 ; de 60 à 70 ans : 8 ; de 70 à 80 ans : 6 ; de 80 à 90 ans : 2 ; de 90 à 100 ans : 1.

### Arrondissement de Cahors

#### Théâtre de Cahors

Il fallait s'y attendre la représentation du

#### Duel

s'annonce très brillamment. Au bureau de location, les demandes très nombreuses nous font prévoir une salle des plus brillantes.

Décidément le *Duel* prendra place à côté des plus grands succès de notre époque : *Madame Sans-Gêne* et *Cyrano*.

Connaît-on ce détail dont on nous garantit l'authenticité : jamais aucune n'a réalisé à la Comédie-Française un total de recettes comparable à celui des représentations du *Duel*. C'est un succès sans précédent dans la maison de Molière.

### Nos DÉPÊCHES

#### Télégrammes reçus hier :

Paris, 16 janvier, 1 h. 58 s.

#### L'escadre de Cuba

Le commandant de l'escadre de Cuba est parti pour secourir la population de Kingston ; on a télégraphié au gouvernement américain que le désastre était encore plus grand que celui de San Francisco.

#### L'éboulement du Métropolitain

Le cadavre du terrassier enseveli sous les chantiers du Métropolitain a été retiré dans la matinée ; il a été porté à la Morgue.

#### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 17 janvier, 1 h 45 s.

#### Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres réuni ce matin a approuvé la circulaire que M. Clemenceau va adresser aux préfets les invitant à appliquer la loi interdisant les jeux de hasard. Le Conseil a adopté dans ses grandes lignes le projet de réforme des Conseils de guerre. Le texte définitif en sera arrêté dans le prochain Conseil des Ministres qui se tiendra samedi.

#### L'impôt sur le revenu

M. Caillaux annonce qu'il saisira le Conseil à la fin de la semaine prochaine du projet de l'impôt sur le revenu.

AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Pradines

Nous apprenons que M. Laurié, qui exerce les fonctions de chef de section du service des tabacs dans notre commune, vient d'être mis à la retraite. Nous ne voulons pas laisser partir ce brave agent sans lui dire qu'il emporte avec lui la considération et l'estime de tous les planteurs de sa section.

#### Limogne

Comité républicain radical — Les membres du comité républicain radical de la commune de Limogne, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu dimanche 20 janvier à trois heures du soir dans la salle ordinaire de leurs réunions.

#### Ordre du jour :

Renouvellement du bureau. Questions urgentes.

#### Le Secrétaire.

#### Calvignac

Tombé dans le Lot. — Le nommé Comte, de Larnagol, arrivant par une nuit très noire à l'embarcadere du bac, avançant tout droit au lieu d'obliquer à gauche, est tombé dans le Lot, assez profond à cet endroit. Comte appela au secours. M. Alfred Faure, n'écoutant que son courage, prit vivement un bateau et se jeta précipitamment à l'eau pour sauver Comte. Il était temps, car celui-ci, gagné par le froid, allait fatalement se noyer.

Nos meilleures félicitations à M. Faure pour son acte de courage ; il a risqué sa vie pour sauver son semblable.

#### Montcabrier

Foire. — Notre foire du 14 janvier a été des plus belles et tous nos marchés étaient très bien approvisionnés.

Voici les principaux cours qui s'y sont pratiqués :

Marché aux porcs. — Toujours très chers. Les prix varient de 62 à 64 fr. pour la deuxième qualité et vont jusqu'à 70 fr. pour la première, le tout les 50 kilos.

Les porcs d'élevage varient entre 45 et 60 fr. ; les cochons de lait, de 20 à 35 fr., le tout la pièce selon qualité.

Foiraux aux bœufs. — Bœufs gras, de 42 à 45 fr. les 50 kilos ; veaux, de 80 à 90 centimes le kilo.

Bœufs d'attelage, de 900 à 1.000 fr. ; vaches de travail, de 650 à 800 fr. ; bouvillons, de 500 à 650 fr. ; le tout, la paire et selon qualité. Marché très animé.

Marché à la volaille. — Pintades, de 5 à 5 fr. 50 ; poulardes de 4 à 4 fr. 50 ; poulets, de 2,75 à 3 fr. ; pigeons, 1 fr. ; lapins domestiques, 2 fr. ; le tout, la paire ; dindons, 60 c. le demi-kilo.

Les œufs valaient 1 fr. 30 la douzaine. Gibier. — Très abondant. Grives, 40 centimes ; merles et tourds, 20 c. ; palombes, 25 c. ; perdreaux, 1 fr. 50 ; levrauts, de 3,50 à 3 fr. 75 ; lapins de garenne, de 2 fr. à 2 fr. 50 ; le tout, la pièce.

Sur notre marché aux chevaux plusieurs affaires se sont traitées dans les prix ordinaires. Marché assez animé.

#### Saint-Géry

Conseil municipal. — Le conseil municipal a tenu une séance extraordinaire dimanche dernier, à deux heures et demie.

Tous les conseillers n'étant pas présents, on ne s'est entretenu que de quelques questions urgentes.

Il a été convenu que, sans convocation le conseil municipal se réunirait de nouveau jeudi soir, à sept heures et s'occuperait des retraites aux vieillards et de la formation de la liste des indigents pour 1907.

Les conseillers ont cependant trouvé urgent d'approuver la demande d'un jeune soldat à rentrer chez lui comme soutien de famille.

M. le maire a ensuite lu au conseil une lettre de M. le Directeur des postes. Le service de transport des dépêches étant insuffisamment fait à Saint-Géry, M. le directeur des postes propose au conseil de présenter un successeur à la veuve Singlan. C'est à l'unanimité des huit conseillers présents que M. Delsol, de St-Géry, a été choisi.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

Arrestation. — Pour avoir été trouvé en flagrant délit de vagabondage, le gendarme de Saint-Géry a arrêté le nommé Sylvain G..., âgé de 30 ans, natif de la Corrèze. Ce vagabond, conduit samedi à Cahors, a été, après l'interrogatoire de M. le Procureur de la République écroué à la maison d'arrêt.

Nous ne saurions trop louer le zèle des gendarmes de notre canton, qui ont pris à cœur de purger nos campagnes, si éprouvées par les intempéries des saisons, de tous ces gens sans aveu qui ne vivent que de rapines ou de maraudage.

#### Nadillac

Mort du Maire. — On annonce la mort de M. Sudres, maire républicain de Nadillac décédé à l'âge de 72 ans. M. Sudres était maire depuis le 19 avril 1903. Il avait remplacé le regretté M. Léon Grimal, père du sympathique juge au tribunal civil de Cahors.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Cercle d'action démocratique et sociale de l'arrondissement de Figeac.** — Nous rappelons à tous nos amis que la réunion annoncée par les membres de la commission d'initiative aura lieu dans une des salles de la mairie aujourd'hui jeudi 17 janvier, à 8 h. du soir. Tous les républicains figeoais auront à cœur de répondre à leur appel.

**Probité.** — M. Louis Fréjaville, épiciier au pont du Gua, a trouvé dimanche sur la voie publique une montre en argent de dame d'une certaine valeur. Après recherches, il s'est empressé de la remettre à sa légitime propriétaire. Félicitations.

### Bagnac

**La rage.** — Le jeune Guy Limbertie, mordu par un chien enragé, est parti dimanche soir pour Paris, suivre le traitement antirabique. On signale également l'existence de la rage dans les communes de Saint-Saulin (Aveyron), et de Montmurat (Cantal), où plusieurs personnes, également mordues, suivent, en ce moment le traitement Pasteur. Nous engageons vivement les maires à prendre les mesures indispensables en pareils cas.

### Toirac

**Correspondance.** — Voici la lettre adressée par M. le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes, à M. Bécays, notre distingué député, concernant l'église monument historique de Saint-Pierre-Toirac :

« Monsieur le député et cher collègue, »  
Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les travaux de restauration de l'église de Saint-Pierre-de-Toirac fussent entrepris dans un délai rapproché. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai invité l'architecte du monument à m'adresser d'urgence les pièces nécessaires à la mise en train de ces travaux. »

« J'ajoute que je ferai faire toute diligence, une fois les entrepreneurs désignés, pour que l'ouverture du chantier ne subisse aucun retard. »

« Agréé, monsieur le député, etc. »  
— Nos amis verront avec plaisir les efforts de notre sympathique député, M. Bécays, dont le dévouement à la cause ouvrière et paysanne nous est bien connu, couronnés de succès.

### Saint-Sulpice

**Fête locale.** — Samedi, dimanche et lundi prochain 19, 20 et 21 janvier la commune de Saint-Sulpice célébrera sa fête patronale. En l'absence de jeunes gens de la classe 1906, c'est cette année les hommes mariés et commerçants qui ont formé la commission des fêtes.

Un orchestre de choix contribuera pour une large part à assurer le succès de ces fêtes toujours brillante.

Les nombreux étrangers qui, comme tous les ans, viendront nous visiter, trouveront l'accueil le plus sympathique.

### Cornac

**Démission d'un Maire.** — M. Charles Vernejoul, maire de Cornac, vient de donner sa démission de maire et de conseiller municipal.

Cette décision serait due à la séparation. Les électeurs de la commune de Cornac, (section de Cornac) sont convoqués pour le dimanche 27 janvier, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Vernejoul dont la démission est acceptée.

### Saint-Céré

**Repos hebdomadaire.** — Le Conseil municipal, à sa prochaine séance, aura à donner son avis sur un projet s'inspirant de la loi sur le repos hebdomadaire et d'après lequel aurait lieu la suppression, les dimanches et jours fériés :

1° De la distribution peu importante s'opérant à 6 ou 7 heures du matin, selon la saison ;

2° De la levée de la boîte supplémentaire de la mairie qui a lieu à trois heures du soir.

Il reste entendu que, ces mêmes jours les courriers seront expédiés aux mêmes heures qu'en semaine et que la boîte aux lettres du bureau de Saint-Céré continuera à être levée sans aucun changement.

Le public conservera donc encore certaines facilités pour assurer, le cas échéant, l'expédition des correspondances urgentes.

**Comice agricole.** — Il est rappelé aux propriétaires éleveurs de moutons qu'un concours de moutons gras aura lieu le 22 janvier courant, jour de foire, à dix heures du matin, place Gambetta.

Les éleveurs devront présenter des lots de quatre animaux au moins.

Le concours des bœufs et veaux gras sera tenu comme les années précédentes, à dix heures du matin, le jour de la foire des Rameaux, le 25 mars prochain, place de la République.

Ultimeurement, une affiche fera connaître la date du concours annuel.

**Arrondissement de Gourdon**

### Gourdon

**Agression.** — Le fils Laguarigue, âgé de dix-sept ans, scieur de long, se retirait chez lui, après avoir passé la soirée dans un bal de l'avenue Gambetta, lorsqu'il arriva faubourg Saint-Siméon il fut assailli par deux individus qui, après l'avoir terrassé, le frappèrent à la tête et sur tout le corps, avec un instrument contondant, lui faisant de graves blessures.

Aux cris poussés par la victime, des passants réussirent à faire lâcher prise aux agresseurs, qui prirent la fuite, non toutefois sans être reconnus. La police les recherche activement.

**Théâtre.** — On annonce l'arrivée de théâtre Julian, dont la troupe doit débiter sur notre place dimanche prochain.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 14 janvier.

Le nommé Jean-Pierre Conte, âgé de 35 ans, né à Saint-Céré (Lot) et la femme Louise Viguière, âgée de 56 ans, sont poursuivis par l'administration des contributions indirectes pour colportage d'allumettes de contrebande.

Après avoir entendu les explications des prévenus, le tribunal les a condamnés à 300 francs d'amende chacun et à la confiscation des allumettes saisies.

Ces deux affaires étaient seules inscrites au rôle de l'audience du jour.

### Rignac

**Comité Radical.** — Dans sa séance du dimanche 13 janvier, le comité radical de Rignac a procédé comme il suit à la constitution de son bureau :

Président, M. Germain Bergougnoux, cordonnier ; vice-président, M. Gustave Cadiergue, conseiller municipal ; trésorier, M. Jérémie Judicis, cultivateur ; assesseur, M. Auguste Delnaud, aubergiste ; secrétaire, M. Michel Gratiat, cultivateur.

La réunion était empreinte de la plus franche cordialité. Le vote et la discussion se sont passés dans le plus grand calme.

C'est une excellente journée pour la République à Rignac et d'un excellent augure pour les journées de lutttes futures.

### Souillac

**Nécrologie.** — La population républicaine de Souillac a appris avec regret

la mort de M. Delpach, ancien maire de Cahors. Quoique Cadurcien, M. Delpach avait acquis droit de cité dans notre ville par son mariage, et ne manquait pas d'y venir passer ses vacances. Il avait contribué, pour une large part, à la diffusion des idées républicaines dans notre canton et ses ennemis politiques étaient unanimes à reconnaître en lui l'adversaire acharné, mais toujours loyal.

Aussi, les républicains souillagais qui professaient une véritable admiration pour ce vaillant démocrate, apprendront avec plaisir qu'ils étaient représentés à ses obsèques, purement civiles, par M. Malvy, maire.

Nous nous inclinons devant la tombe de ce parfait honnête homme, de ce vieux républicain, et au nom de la population souillagaise tout entière, nous adressons à sa famille nos bien vives condoléances.

**Subvention de l'Etat.** — Nous sommes heureux d'annoncer que grâce aux démarches de notre jeune et actif député, M. L.-J. Malvy, le ministre de l'Agriculture vient d'accorder sur les fonds du pari mutuel une subvention de 30.500 francs à la ville de Souillac pour l'aider dans les travaux d'adduction d'eau potable.

Cette subvention porte à 54.500 francs la somme donnée par l'Etat pour ces travaux nous ne saurions trop féliciter notre jeune et si distingué député de la sollicitude constante qu'il témoigne à ses compatriotes.

**Chez nos voisins**

**Lot-et-Garonne**

**FUMEL**

**Conférence**

**ETUDE**

**M<sup>e</sup> Pierre HUARD**

**AVOUE A CAHORS**

**Extrait**

**Jugement de Divorce**

D'un jugement de défaut rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-sept novembre mil neuf cent six enregistré, et signifié mais non à personne même, au profit de madame Léonie BELON, domestique, épouse du sieur Alexis AUSSET, avec lequel elle est domiciliée de droit à Vers (Lot) mais autorisée à résider et résidant en fait à Sidi-Bel-Abes (Algérie) boulevard de l'Est n° 24.

Ayant M<sup>e</sup> Pierre HUARD pour avoué, constitué aux lieux et places de M<sup>e</sup> SAUTET.

Contre le dit Alexis AUSSET, voiturier domicilié à Vers.

Il y a quelques jours une pèlerine était volée au café de Paris : ces jours derniers M. A. Francés patron du café s'apercevait de la disparition de son fusil qui était dans la salle du café.

Le fusil est à broche calibre 16, il lui manque la gâchette gauche, et la bande porte des traces de bronze-ore, ainsi que l'intérieur à la place des verrous.

La bretelle est en cuir ordinaire ; il y manque un bouton double, dit d'assemblage.

Avis aux armuriers.

**On demande une cuisinière** sachant bien faire la cuisine et divers ouvrages domestiques ; un bon cocher valet de chambre sachant faire le service. S'adresser à Mlle IMBERT, dépositaire de journaux à Cahors.

**A VENDRE**

**POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE**

**un COUPÉ**

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

## UNE JEUNE FILLE AU DÉSPOIR

Souffrant de l'anémie, de maux de tête et d'insomnies. Mais la Tisane américaine des Shakers l'a guérie.

Il est vraiment alarmant de constater quelles souffrances terribles endurent des milliers de jeunes gens, et surtout de jeunes filles, par suite de l'anémie. On peut en voir tous les jours les victimes malheureuses, aux visages pâles et blêmes, aux lèvres presque blanches et aux yeux caves et mélancoliques. Et pourtant, il est si facile d'empêcher de pareils maux. L'anémie est causée par les digestions imparfaites et par l'assimilation défectueuse des aliments ; parfois la constipation y est aussi pour beaucoup. Pour ces maux la Tisane américaine des Shakers est un remède infailible. Elle provoque la sécrétion des suc digestifs naturels, régularise le fonctionnement des intestins, et vous permet de tirer des forces des aliments. Alors, tout désordre digestif et l'anémie disparaissent. Veuillez lire ce que dit à propos de la Tisane américaine des Shakers Mlle Léa Faivre, fille d'un cultivateur habitant Bouviers sur la Rivière (Doubs). Sa lettre, datée du 12 février 1906, est ainsi conçue :

« Depuis un an, je souffrais de vives douleurs à l'estomac. Comme je ne mangeais presque plus, je devins faible et abattu. L'anémie fit son apparition ; je devins pâle et blême, et des maux de tête et des étourdissements me faisaient atrocement souffrir. Je ne pouvais dormir la nuit, et je me sentais toujours lasse et fatiguée. Je me fis soigner et pris plusieurs médicaments, mais rien n'y fit. J'étais vraiment au désespoir ! Alors, je lus un article sur la Tisane américaine des Shakers et en fis venir un flacon. Dès les premières cuillerées, je ressentis un soulagement sensible qui peu à peu s'accrut, et au bout de deux flacons seulement, mes joues avaient regagné leurs fraîches couleurs, et j'étais à nouveau bien portante et enjouée. »

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

**Incident qui s'est produit à Sarlat et qui offre un intérêt spécial aux habitants de Cahors**

L'exposé suivant fait par un habitant de Sarlat offre un surcroît d'intérêt aux habitants de Cahors.

M. Rodert, rue de la République à Sarlat, nous dit :

« C'est seulement depuis que je prends les Pilules Foster pour les Reins que j'ai enfin réussi à trouver un soulagement. C'est qu'il y avait six ans que je souffrais de douleurs lancinantes dans le bas des reins. Que je fusse debout, assis ou couché, je souffrais toujours. La marche m'était devenue impossible et lorsque j'étais obligé de rester toute une journée assis au travail, je ressentais une grande lassitude dans les jambes et il me passait parfois des étourdissements. Mon appétit était très irrégulier, je dormais mal la nuit, mes urines étaient brûlantes et déposaient abondamment. Tous les remèdes employés étaient restés sans résultat même les pointes de feu appliquées au niveau des reins et j'étais désespéré quand, apprenant les guérisons obtenues par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la pharmacie Orliac à Cahors, je me décidai à les essayer à mon tour. Bien m'en prit car au bout de quelques jours l'amélioration fut au-delà de tout espoir, et au bout de deux semaines j'étais enfin affranchi de mes douleurs atroces. Aujourd'hui j'ai retrouvé l'appétit, je repose bien la nuit, mes urines sont redevenues faciles et naturelles. C'est donc bien chaudement que je veux recommander un remède aussi efficace à tous ceux qui souffrent des reins comme je souffrais moi-même. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Le témoignage ci-dessus si simple et si sincère prouve l'efficacité des Pilules Foster pour les Reins ; elles sont un remède infailible pour toutes les maladies des reins et de la vessie ainsi que pour leurs premiers symptômes tels que les douleurs, la raideur, et la faiblesse du dos, la rétention et l'incontinence d'urine, les graviers urinaires, le mal de dos causé par un refroidissement, la congestion des reins et de la vessie, l'inflammation, etc. et toutes les maladies qui en résultent comme l'hydromélie, l'albuminurie, les impuretés du sang, etc. Evitez donc la maladie en traitant les symptômes qui se manifestent.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

En attendant que l'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert, on peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

Assurez-vous qu'on vous donne les Pilules Foster pour les Reins de la même espèce que celles qu'a eues M. Rodert. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris. J. C. II.

# RÉCLAMEZ

## "le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

## L'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.



Emulsion Scott

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

te française qui reste sous la mauvaise impression produite par les commentaires auxquels donne lieu le projet d'impôt sur le revenu. L'ensemble du marché par répercussion est hésitant avec tendance à la lourdeur.

Notre 3 0/0 termine à 95,22 contre 95,37 hier.

Les fonds russes s'inscrivent aux environs des cours de la veille.

L'Extérieure espagnole est calme à 94,75.

L'Italien à 101,40 et le Serbe à 84,40.

Les Etablissements de crédit se montrent résistants : le Crédit Lyonnais à 1240 ; le Comptoir d'Escompte à 711 ; la Banque de Paris à 1572 et la Société Générale à 686.

Les Chemins français sont plutôt lourds : le Lyon à 1318 ; le Nord à 1762 et l'Orléans à 1365.

Le Suez se maintient à 4525 et le Rio à 2351.

L'Emprunt 5 0/0 or de l'Etat d'Alagoas (Bresil) est avantageux au cours de 435.

La majeure partie des obligations des autres Etats du Bresil sont en effet à des cours bien supérieurs en raison de leur cotation plus ancienne par rapport au titre d'Alagoas.

L'action privilégiée Makewka est fermée à 700.

La librairie Ollendorff se représente à 122 fr.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia se traite à 455. A ce cours, le titre se capitalise à 5,49 0/0 et constitue un placement réellement attrayant.

## A VENDRE

### UN MATERIEL DECAUVILLE

en parfait état

comprenant voie de 0=50, courbes et croisements, et vagonnets

S'adresser au bureau du Journal

## LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent les phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Élixir de Virginie Nyrdahl qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco, Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

— J'aurais des comptes à vous rendre, dit le docteur au jeune homme ; je vous apporte toutes vos papiers.

— J'ai failli ne pas partir, dit Savinien ; car il m'a fallu me commander des habits et du linge ; les philistins m'ont tout pris, et j'arrive en enfant prodigue.

Quelque intéressants que fussent les sujets de conversation entre le jeune homme et le vieillard, quelques spirituelles que fussent certaines réponses de Savinien, la jeune fille resta muette jusqu'à crépuscule, son voile vert baissé, ses mains croisées sur son chapeau.

— Mademoiselle n'a pas l'air d'être enchantée de Paris ? dit enfin Savinien piqué.

## URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES HÉRITIERS ALARMÉS

Il promet de mettre en campagne un agent d'affaires excessivement rusé pour traiter avec les créanciers de Savinien ; mais il fallait, pour réussir, que le jeune homme eût le courage de rester quelques jours encore en prison.

— La précipitation dans ces sortes d'affaires coûte au moins quinze pour cent, dit le notaire au docteur. Et d'abord, vous n'aurez pas vos fonds avant sept ou huit jours.

Quand Ursule apprit que Savinien serait encore au moins une semaine en prison, elle pria son tuteur de la laisser l'y accompagner une seule fois. Le vieux Minoret refusa. L'oncle et la nièce étaient logés dans un hôtel de la rue Croix-des-Petits-Champs, où le docteur avait pris tout un appartement convenable ; et, connaissant la religion de sa pupille, il lui fit promettre de n'en point sortir quand il serait dehors pour ses affaires. Le bonhomme promena

Ursule dans Paris, lui faisant voir les passages, les boutiques, les boulevards ; mais rien ne l'amusa ni ne l'intéressait.

— Que veux-tu ? lui disait le vieillard.

— Voir Sainte-Pélagie, répondait-elle avec obstination.

Minoret prit alors un fiacre et la mena jusqu'à la rue de la Clef, où la voiture stationna devant l'ignoble façade de cet ancien couvent transformé en prison. La vue de ces hautes murailles grisâtres dont toutes les fenêtres sont grillées, celle de ce guichet où l'on ne peut entrer qu'en se baissant (l'horrible leçon !), cette masse sombre dans un quartier plein de misère, où elle se dressait entourée de rues désertes, comme une misère suprême ; cet ensemble de choses tristes saisit Ursule et lui fit verser quelques larmes.

— Comment, dit-elle, emprisonner-on des jeunes gens pour de l'argent ! comment une dette donne-t-elle à un usurier un pouvoir que le roi lui-même n'a pas ! Il est donc là ! s'écria-t-elle. Et où ? mon parrain, ajouta-t-elle en regardant de fenêtre en fenêtre.

— Ursule, dit le vieillard, tu me fais faire des folies. Ce n'est pas l'oublier, cela.

— Mais, reprit-elle, s'il faut renoncer à lui, dois-je aussi ne lui porter aucun intérêt ? je puis l'aimer et me marier

à personne.

— Ah ! s'écria le bonhomme, il y a tant de raison dans ta déraison, que je me repens de t'avoir amenée.

Trois jours après, le vieillard avait les quittances en règle, les titres et toutes les pièces établissant la libération de Savinien. Cette liquidation, y compris les honoraires de l'homme d'affaires, s'était opérée pour une somme de quatre-vingts mille francs. Il restait au docteur huit cent mille francs, que son notaire lui fit mettre en bons du Trésor, afin de ne pas perdre trop d'intérêts. Il gardait vingt mille francs en billets de banque pour Savinien. Le docteur alla lui-même lever l'écrou le samedi à deux heures, et la jeune vicomte, instruit déjà par une lettre de sa mère, remercia son libérateur avec une sincère effusion de cœur.

— Vous ne devez pas tarder à venir voir votre mère, lui dit le vieux Minoret.

Savinien répondit avec une sorte de confusion qu'il avait contracté dans sa prison une dette d'honneur, et raconta la visite de ses amis.

— Je vous soupçonnais quelque dette privilégiée, s'écria le docteur en souriant. Votre mère m'emprunte cent mille francs, mais je n'en ai payé que quatre-vingts mille : voici le reste, ménagez-le bien, monsieur, et considérez ce que vous en garderez comme votre

enjeu au tapis vert de la fortune.

Pendant les huit derniers jours, Savinien avait fait des réflexions sur l'époque actuelle. La concurrence en toute chose exige de grands travaux de qui veut une fortune. Les moyens illégaux demandent plus de talent et de pratiques souterraines qu'une recherche de ciel ouvert. Les succès dans le monde, loin de donner une position, doivent le temps et veulent énormément d'argent. Le nom de Portendrière, que sa mère lui disait tout-puissant, n'était rien à Paris. Son cousin le député, le comte de Portendrière, faisait petite figure au sein de la Chambre élective en présence de la pairie, de la cour, et n'avait pas trop de son crédit pour lui-même. L'amiral de Kergarouet n'existait que par sa femme. Il avait vu des orateurs, des gens venus du milieu social inférieur à la noblesse, ou de petits gentilhommes, être des personnages influents. Enfin l'argent était le pivot.



**Grand Papa à des rhumatismes ;** il va se coucher emportant un paquet de **OUATE THERMOGÈNE** qu'il appliquera sur ses douleurs ; demain il se réveillera guéri.

Le **THERMOGÈNE** (comme son nom l'indique), engendré à la surface du corps cette chaleur douce, bienfaisante et continue, si utile dans les maladies de poitrine et toutes les affections rhumatismales. Il est aujourd'hui le remède populaire par excellence. Tout le monde le connaît et tout le monde l'emploie ; n'est-ce point le plus bel éloge qu'on puisse en faire ?

Une feuille de cette ouate merveilleuse et plus de **100 grammes**, fait le **Kit** Homme, enrayé le **Mal de Gorge** et l'**Angine**, envoies le **Lumbago**, le **Torticolis**, les **Pointes de côté** et toutes les **Affections Névralgiques**.

Son emploi est des plus facile : il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal ; si l'on veut une révulsion prompte et plus énergique, on aspergera le **THERMOGÈNE** d'Eau-de-vie ou d'Eau de Cologne.

La Boîte avec notice, 1,50 dans toutes Pharmacies.

vant. Leur broyage s'opère à l'aide d'appareils très puissants qui les réduisent en poudre d'une efficacité d'autant plus rapide qu'elles sont plus fines. Ces poudres sont parfois altérées par des additions frauduleuses de sulfate de chaux, de cendres, de tourbe, de briques pilées.

Lorsqu'un agriculteur veut préparer lui-même ces poudres d'os, il lui faut posséder un broyeur à parties travaillantes robustes. Pour faciliter le travail, il doit faire subir aux os le traitement préalable suivant : faire bouillir les os dans de l'eau qui les débarrasse de leur graisse (cette eau sera plus tard versée sur le fumier ou utilisée à l'alimentation des porcs), les égoutter et les calciner légèrement sur la sole d'un four en évitant une action trop vive de la chaleur qui déterminerait le départ d'une partie de l'azote.

### Chemin de fer d'Orléans

#### PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 70). Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 15) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 30).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35). *Brochures illustrées à 0 fr. 10* (franco 0 fr. 20).

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AUX PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINNE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERQUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Paris à Tours.  
De Tours à Nantes.  
De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.  
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.  
D'Angoulême à Bordeaux.  
De Tours à Vierzon.  
De Tours à Montluçon.  
De Limoges à Agen.  
De Limoges à Montauban.  
D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

### Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Bilets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

#### 1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1<sup>re</sup> cl. 164 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

#### 2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1<sup>re</sup> cl. 163 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> cl. 122 fr. 50

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).

#### 3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Prix des billets : 1<sup>re</sup> cl. 164 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges) ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 9 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

### EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Beziers, Carcassonne, Toulouse.  
1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Coutras, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue, Rodez, Aguessac ou Millau, Bédarieux, Beziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn), Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1<sup>re</sup> classe : 90 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 65 fr.  
Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le Grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

### FONDÉ EN 1879

## L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

lit ou dépouille par jour, 10,000 journaux ou revues du monde entier ;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ARGUS-PARIS

Adresse téléphonique : 102-62

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (1<sup>er</sup>)

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## Grande Pharmacie

DE LA **CROIX-ROUGE**  
BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE THÉÂTRE  
**CAHORS**

LA MIEUX APPROVISIONNÉE  
DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Fournisseurs : POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR :

**Paul GARNAL**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés

Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE

BANDAGES - BAS A VARICES

DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'Administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M

demeurant à

déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du

Le sousigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

pour 1907

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 500 gravures

précédé d'une notice Historique

Antoine de Gourdon

Gouverneur de Cahors sous Henri IV

et de la liste et dates des

FRAIRIES OU FÊTES LOCALES

DU DÉPARTEMENT DU LOT

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

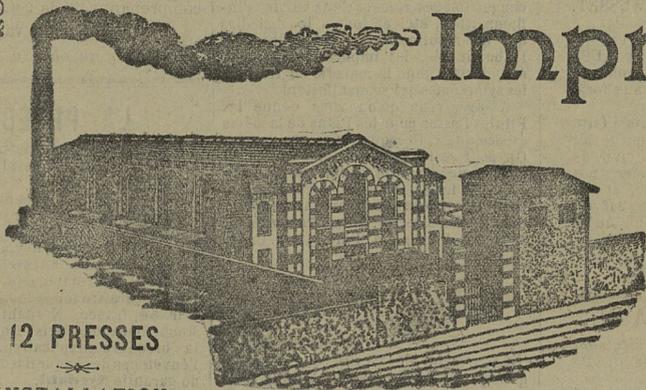
## Chronique agricole

### DES ENGRAIS

L'acide phosphorique est indispensable à la nutrition des végétaux, car il fournit à la cellule végétale le phosphore qui est un de ses éléments constitutifs. Aussi est-il impossible d'obtenir des récoltes abondantes dans la plupart des sols sans recourir aux engrais phosphatés. Les os des animaux constituent pour l'agriculture une source importante de ces engrais.

Les os sont, en effet, constitués principalement de phosphate de chaux auquel s'ajoutent de l'eau, du carbonate de chaux, des sels alcalins et de magnésie, de la matière organique, de la silice.

Les os bruts ne peuvent être enfouis tels quels dans le sol. Leur utilité à cet état serait nulle. Il est absolument indispensable de les broyer auparavant.



12 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neutais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :

de l'Ecole Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS